



Strasbourg, 19 février 2009

Greco (2009) 5F

41^{ème} Réunion Plénière du GRECO
(Strasbourg, 16-19 février 2009)

DECISIONS

Lors de sa 41^{ème} Réunion Plénière (Strasbourg, 16-19 février 2009), le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) :

1. adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le Rapport de synthèse de la réunion (Greco (2009) 6F) ;

Informations

2. prend note des informations fournies par le Président, le Vice-Président, les délégations et le Secrétaire Exécutif (cf. le Rapport de synthèse de la réunion - Greco (2009) 6F) ;

Troisième Cycle d'Evaluation

3. adopte les Rapports d'Evaluation du Troisième Cycle sur :
 - la Norvège (Greco Eval III Rep (2008) 6F - Thèmes I et II),
 - la Suède (Greco Eval III Rep (2008) 4F - Thèmes I et II) et
 - la France (Greco Eval III Rep (2008) 5F - Thèmes I et II) ;
4. invite les autorités de la Norvège, de la Suède et de la France à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication des rapports mentionnés à la décision 3 ci-dessus ;
5. approuve la composition des équipes d'évaluation chargées des évaluations du Troisième Cycle de Chypre, de la Grèce et de la Roumanie (Greco Eval III (2007) 1bil du 13 février 2009) ;

Premier et Deuxième Cycles d'Evaluation conjoints

6. adopte le Rapport de Conformité des Premier et Deuxième Cycles conjoints sur Andorre (Greco RC I/II Rep (2008) 7F) ;
7. invite les autorités d'Andorre à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication du rapport mentionné à la décision 6 ci-dessus ;

Deuxième Cycle d'Evaluation

8. adopte le Rapport de Conformité du Deuxième Cycle sur la Bosnie-Herzégovine (Greco RC-II (2008) 7F) ;
9. invite les autorités de la Bosnie-Herzégovine à autoriser, dans les meilleurs délais la publication du rapport mentionné à la décision 8 ci-dessus ;
10. adopte les Addenda aux Rapports de Conformité du Deuxième Cycle sur :
 - l'Islande (Greco RC-II (2006) 6F Addendum),
 - la Lettonie (Greco RC-II (2006) 4F Addendum) et
 - le Royaume-Uni (Greco RC-II (2006) 8F Addendum) ;
11. invite les autorités de l'Islande à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication du rapport mentionné à la décision 10 ci-dessus ;
12. note avec satisfaction que les autorités de la Lettonie et du Royaume-Uni autorisent la publication des rapports mentionnés à la décision 10 ci-dessus ;

Neuvième rapport général d'activités (2008)

13. adopte son Neuvième rapport général d'activités (2008) (Greco (2009) 1F Final) – comprenant un article thématique sur le Contrôle indépendant du financement des partis – et charge le Secrétariat de le transmettre au Comité Statutaire du GRECO et au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, conformément à l'article 8, paragraphe 1, iii du Statut ;
14. invite ses membres à traduire, si approprié, l'article thématique sur le Contrôle indépendant du financement des partis dans leur langue nationale et à le mettre à la disposition des milieux intéressés ainsi que du grand public ;
15. prend note que le Président présentera le Neuvième rapport général d'activités au Comité des Ministres le 25 mars 2009 ;

Conférence pour le 10^e anniversaire du GRECO

16. se félicite de la généreuse contribution de 10 000€ qui sera faite par Monaco pour l'organisation de la Conférence pour le 10^e anniversaire du GRECO (5 octobre 2009) ;
17. prend note de l'appel à des contributions supplémentaires pour participer au financement de l'organisation de la conférence ;

Calendrier des prochaines réunions

18. note que le Bureau tiendra sa 48^{ème} réunion à Strasbourg, le 17 avril 2009 ;
19. décide de tenir sa 42^{ème} Réunion Plénière à Strasbourg, du 11 au 15 mai 2009.